

Commerce équitable et solidaire local

Déclaration

Ce document présente les valeurs, principes et intentions partagés par de nombreux·ses acteurs et actrices de l'alimentation durable et équitable en Suisse romande. Il a été rédigé par le groupe de travail "Commerce équitable et solidaire local" dans le cadre d'un travail participatif.

Plus d'informations sur le processus de rédaction sont disponibles sur le site internet : <https://www.commerce-equitable-local.ch>

La force du concept de commerce équitable et solidaire local repose sur les éléments suivants :

- Les prix doivent inclure les coûts de production ainsi qu'un **revenu digne** pour le producteur ou la productrice.
- Un fond de soutien peut être créé afin de faciliter des **projets collectifs** de développement équitable local notamment pour le développement de **filières de transformation**.
- Les contrats entre les producteurs ou productrices, fournisseurs, distributeurs et clientèle privilégient des **engagements sur le long-terme**.
- Un mécanisme de **préfinancement** de la production agricole permet de **répartir les risques**.



Commerce équitable et solidaire local

Critères de base

Les principes suivants guident les acteurs et actrices de la filière :

- Les exploitations se reconnaissent dans **l'agriculture paysanne et/ou agroécologique** ou souhaitent s'engager dans une démarche de ce type.
- Les productrices et producteurs sont organisé·e·s dans des structures avec un **fonctionnement démocratique** et/ou se reconnaissent dans les **principes et valeurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS)**.
- **Une transparence financière est demandée** de et envers toutes les structures de la filière.
- Les **conditions de travail** doivent respecter les CCT, être conformes aux lois nationales et cantonales et aux conventions de l'Organisation internationale du travail.
- Le recours à des **travailleuses et travailleurs détaché·e·s** est interdit. Les travailleuses et travailleurs saisonnier·ère·s ont des contrats de travail officiels et ont le droit à **la même rémunération** que les autres personnes employées.
- Une attention particulière est portée à la reconnaissance officielle du travail des femmes ainsi qu'à leurs prestations sociales.
- Aucune personne tout au long de la chaîne de production n'est **discriminée** sur la base de son genre, de son ethnie, de sa religion, de sa nationalité, ou de son orientation sexuelle.
- Une attention est portée au **travail de sensibilisation** sur les questions écologiques et sociales auprès du public.



Commerce équitable et solidaire local

Critères évolutifs à moyen terme

- Les acteurs et les actrices de l'ensemble de la chaîne respectent les principes de l'ESS (<https://www.apres-ge.ch/charte>).
- Le mode de production est en **conversion** vers les principes de l'agroécologie et/ou de l'agriculture biologique.

Commerce équitable et solidaire local

Critères avancés à long terme

- Une traçabilité physique des matières premières est exigée.
- Le mode de production respecte les principes de **l'agroécologie** et/ou de **l'agriculture biologique** et s'engagent pour une amélioration continue.
- **Un contrôle des critères environnementaux et sociaux** est assuré par une organisation externe ou un système participatif.

Septembre 2024



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE

